

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 DECEMBRE 2010

L'an deux mille DIX, le 10 Décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Étaient Présents : MM. – MONTET, COME, MERCIER, TSCHOCKE, GRIMAL, TABARLY, BASSE, SAINTIGNAN-GAGNAIRE, TERRANCLE, LESCURE, BONHOURE, DEBAYLES

Absents excusés : MM. – STEIN, ISSAULAN, LARRIEU

Madame GRIMAL Chantal a été nommée secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité des membres participants.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 20 Janvier 2011 et jusqu'au 19 Février 2011 aura lieu le recensement de la population effectué par un agent recenseur préalablement recruté. Un coordonnateur communal sera également nommé. Il convient donc de délibérer notamment pour fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE que :

- ◆ L'agent recenseur sera rémunéré en fonction du nombre de questionnaires, à savoir :
1,71 € par bulletin individuel
1,13 € par feuille de logement
- ◆ Cette rémunération sera soumise aux cotisations sociales réglementaires du régime général de la sécurité sociale.
Pour la retraite complémentaire, il sera affilié à l'IRCANTEC.
- ◆ M. le Maire est chargé de recruter cet agent recenseur, ainsi qu'un coordonnateur communal, et d'effectuer toutes les opérations nécessaires au bon déroulement de ce recensement.

VIREMENT DE CREDITS :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE le virement de crédit conformément au tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	110,00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		110,00 €

VENTE DU VEHICULE CAMIONNETTE ACADIANE CITROEN :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE de :

Vendre la camionnette Acadiane Citroën immatriculée 3268HS82 (date de 1ère mise en circulation 27/10/1983) au prix de 300 € (trois cent euros).

De charger M. le Maire d'effectuer toutes les opérations nécessaires à la vente de ce véhicule.

BILAN DES CHATEAUX 2010 :

M. le Maire présente le bilan des châteaux :

- ◆ En 2010 on enregistre 32 752 entrées qui ont générées une recette de 78 024 €. Le nombre de visiteurs a progressé de 9,78 % par rapport à 2009 et de 63,5 % par rapport à 2006.

PIEGEAGE DES PIGEONS :

M. le Maire présente un devis pour le piégeage des pigeons, le montant de la prestation s'élève à 3 000 €, compte tenu du coût, le Conseil Municipal diffère sa décision.

AFFAIRE PRE-GRAND (POUSSOU Jacky) :

Sur proposition des conseillers chargés du dossier et du Maire, le Conseil Municipal DECIDE d'adresser la réponse suivante à M. POUSSOU Jacky.

« Suite à votre courrier en date du 23 septembre 2010 et à nos diverses consultations auprès des services autorisés, nous portons à votre connaissance que les aménagements effectués par la Municipalité ne sont aucunement de nature à aggraver les servitudes du fonds inférieur (CF : article 640 du chapitre premier sur les servitudes qui dérivent de la situation des lieux, titre 4, livre 2 du code civil). »